

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Tous les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-544873

ND. 49732

SOAS

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule :	272	Société :
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : AMARIGH Zahra, veuve MOUTAKAÏD		
Date de naissance : 19.3.9		
Adresse : Residma Prestige Mgouna Rue, 1 n°5 CASA		
Tél. : 06 71 92 68 95	Total des frais engagés : 1052,40 Dhs	

Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin :		
Date de consultation : 16 NOV. 2020		
Nom et prénom du malade : AMARIGH Zahra Age: 81 ans		
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant		
Nature de la maladie :		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 01/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 NOV. 2020	Consultation Cardia		300,00	INP 01005520 Dr ALAMI M Professeur en Cardiologie 264, Bd. Ghandi - Casablanca Tel. 052 23 01 12/61 15 780

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE POLYCLINIQUE DR TIR Abd elaziz 8, Rte Mly Thami - Hay Hassan Tel: 022 90 21 67 - CASA	16.11.20	752.40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

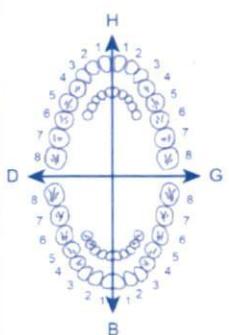
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

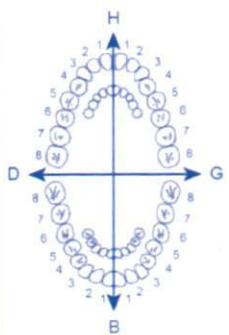
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

16/11/2020

AMAZIGH ZAHRA

68.10 x 3

TENORETIC

1cp

5.

152.00 x 3

IPERTEN 20

1cp

1J

30.70 x 3

KARDEGIC 75 1sachet a 12H

752.40

PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr TIR Abdelaziz
68, Rue My Thami - Hay Hassani
Tél: 022 90.21.67 - CASA

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Tenoretic 50mg/12,5mg
b30cp mv
P.P.V : 68,10 DH

6 118001 182350

P.P.V. 152DH00
Distribué par PROMOPHARM S.A.

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Tenoretic 50mg/12,5mg
b30cp mv
P.P.V : 68,10 DH

6 118001 182350

P.P.V. 152DH00
Distribué par PROMOPHARM S.A.

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Tenoretic 50mg/12,5mg
b30cp mv
P.P.V : 68,10 DH

6 118001 182350

P.P.V. 152DH00
Distribué par PROMOPHARM S.A.

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. 0522 390 112/061 415 78 00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Kardegic 75 mg, sac b 30
P.P.V : 30,70 DH

6 118000 061847

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Kardegic 75 mg, sac b 30
P.P.V : 30,70 DH

6 118000 061847

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Kardegic 75 mg, sac b 30
P.P.V : 30,70 DH

6 118000 061847

Fiche de Consultation du 16/11/2020

AMAZIGH ZAHRA

Terrain Atopique: NON

Regime

Poids 86 Kg

Indice de Masse 34,9 (Norme: 20 à 25)

Risque CV %

TA 130 / 60 mmHg

Frequence Card 60 c/mn

Medicaments Prescrits

TENORETIC

IPERTEN 20

KARDEGIC 75 1sachet a 12H

Examens Demandés

Radiologie

Biologie

Avis

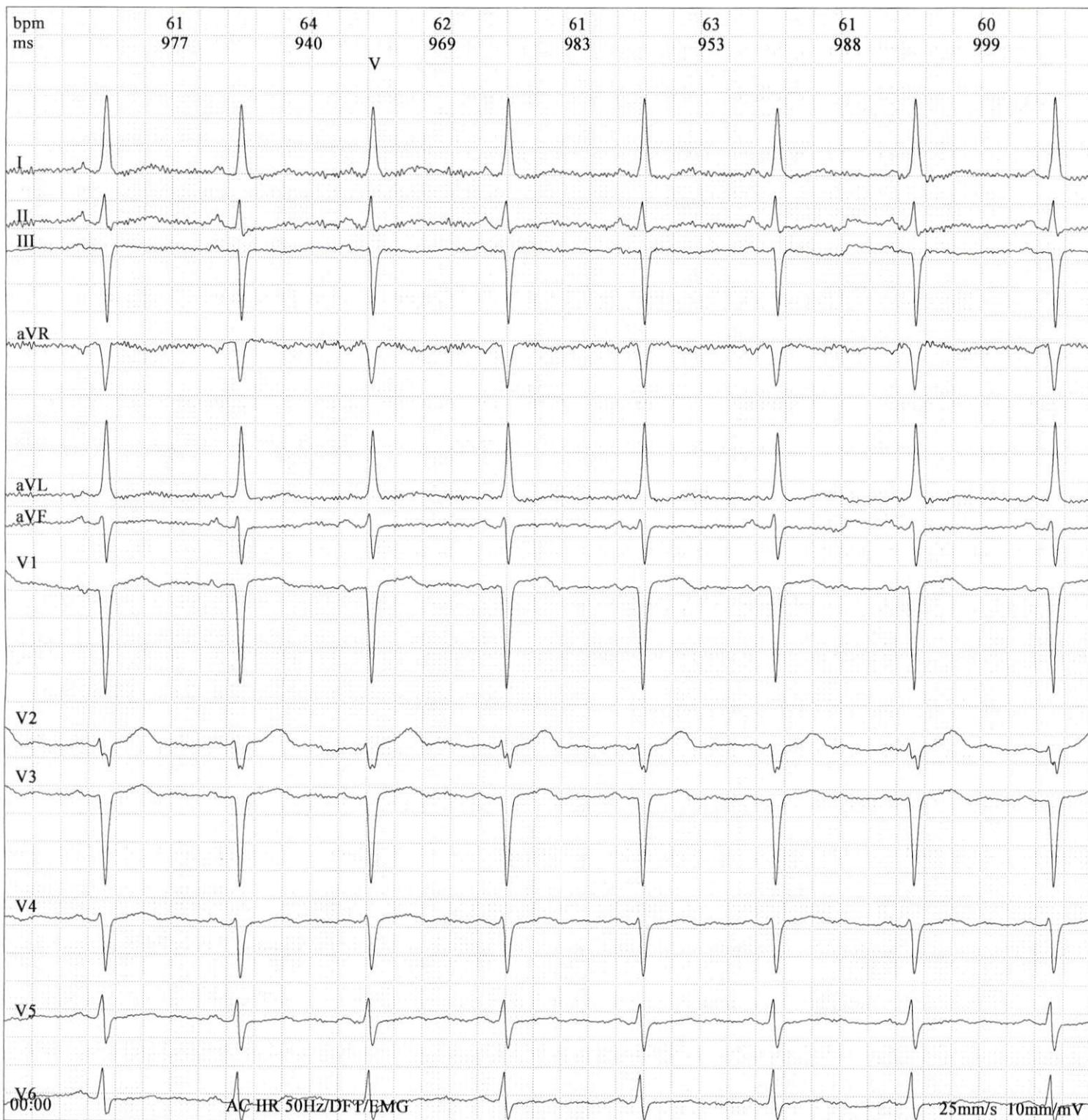
Notes

Prochain RV 13/02/2021 09:30:00

Pr ALAMI Mohamed (S1)

ECG

Nom : AMAZIGH ZAHRA Sex : Female Age : 81Y Clinique N : Section :
 SN : 0011551 Case No. : Lit No. : Date : 16/11/2020 9:23:1



Fréquence:	1000Hz	PR Interval:	--	Prompt:
Temps d'écha	18s	QT Interval:	605 ms	
HR:	60bpm	QTc Interval:	607 ms	
P Interval:	--	P Axis:	--	
QRS Interval:	119 ms	QRS Axis:	-19.20°Cb	
T Interval:	402 ms	T Axis:	34.80°Cb	

Dr. ALAMI M
 Professeur en Cardiologie
 264, Bd. Ghandi - Casablanca
 Tél. 05223301 12/36157806

Signature Medecin :